

Affaire Kerroumi : Vérité et justice

La vérité, toute la vérité, rien que la vérité

Après 29 longs mois d'instruction, et alors que l'opinion s'attendait à ce que la lumière soit faite sur ce qui est désormais devenue « l'affaire Kerroumi », le procès de l'auteur présumé de l'assassinat, n'a pas eu lieu. Il a été reporté sine die en raison du retrait des avocats de la défense.

Ces derniers, en accord avec l'accusé qui n'a pas cessé de clamer son innocence, justifient ce retrait par des carences et autres vices de procédure qui annihileraient toutes chances de tenue d'un procès équitable et de faire, par conséquent, toute la lumière sur cette affaire pour le moins effroyable.

Comment ne pas être troublé, voire même choqué, par les interrogations et demandes, somme toute légitimes, restées sans réponses, formulées par les avocats de la partie civile, ceux de la défense et le père du jeune accusé ? Le doigt a bien été mis sur une foulditude de zones d'ombres, sur des vices de procédures, de dissimulation de pièces...

Pourquoi refuse-t-on :

- ⇒ de verser au dossier la vidéo de la polyclinique dont la police a été destinataire et qui prouverait que l'accusé se serait présenté le matin même de l'assassinat du défunt au service des urgences à la suite d'un accident de moto ?
- ⇒ de procéder à une contre-expertise des analyses ADN et à une enquête complémentaire demandées par la défense ?
- ⇒ de mettre à la disposition des avocats de la défense l'historique complet et officiel (portant entête et cachet des opérateurs téléphoniques) des appels téléphoniques émis et reçus par le défunt depuis le jour de sa disparition jusqu'à la découverte de son corps ? les enquêteurs, sur commission rogatoire, auraient bel et bien reçu ces relevés ; pourquoi alors la défense et le père de la victime n'ont été destinataire que d'extraits non officiels traités préalablement ? Le journal de réception remis contient un étrange vide entre 12h01 et 20h46 le 19 avril 2011, jour de la disparition du défunt, alors que son épouse et ses amis affirment n'avoir cessé de l'appeler.

Pourquoi le juge a-t-il réservé une fin de non recevoir ferme à la demande de la défense de convoquer à l'audience le médecin légiste ?

Où sont passées la voiture du défunt et ses affaires restées introuvables à ce jour ? L'accusé serait passé aux aveux (sous la torture dira-il à ses avocats, au procureur et au juge) et aurait ainsi reconnu le meurtre en même temps qu'il a été incapable d'indiquer le sort fait à la voiture et aux objets qui s'y trouvaient.

Comment ne pas être heurté et offusqué par la fabrication d'une version des faits publiée par un journal connu pour s'abreuver aux caniveaux de sources présentées comme « crédibles » au tout premier jour de l'instruction ? Version, faut-il le souligner, corroborée après coup par la chambre d'accusation.

Usant d'amalgames, nourrissant la stigmatisation et l'opprobre à l'endroit, hélas, de certains groupes sociaux minoritaires qui devraient pourtant avoir les mêmes droits et libertés que les autres, les auteurs/promoteurs de cette version visaient à annihiler et étouffer dans l'œuf toute possibilité de sa contestation et lui conférer ainsi le statut de vérité vraie, de « vérité révélée ».

Ce n'est ni un secret, ni encore moins une médisance, que de dire que la Justice de notre pays a beaucoup, énormément de chemin à faire pour mériter la confiance des citoyens. Elle a tout à gagner aux yeux de l'opinion nationale et internationale à faire que des réponses, simplement des réponses, soient apportées aux questions posées et aux demandes formulées et que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

J'ai connu la victime il y a de cela plus de 35 ans, je l'ai vu se battre pour ses idées en tant que représentant des étudiants, syndicaliste enseignant. Je l'ai vu dispenser des cours de qualité en tant que professeur de philosophie. Je l'ai écouté exposer les résultats de ses travaux de recherche. Je l'ai vu, souvent au péril de sa vie, battre la pavé pour des causes qui lui paraissaient justes et je peux ainsi témoigner et dire haut et fort que feu Si Ahmed Kerroumi a été à la fois un « intellectuel total » et un « homme entier ». Pour le reste, tout le reste... je le laisse aux chiens.

Compte-tenu de toutes ces anomalies, pour la crédibilité même de l'institution judiciaire et pour conjurer les risques d'un épilogue malheureux et contrefait qui tuerait une seconde fois le Professeur Kerroumi et condamnerait injustement le présumé coupable, le renvoi de l'affaire pour complément d'enquête est indispensable.

A défaut, seule une commission d'enquête indépendante pourra veiller à l'exigence de justice et de vérité.

En attendant, que celles et ceux pour qui « la liberté n'est vraie que lorsque la vérité est libre », fassent entendre leur voix et se mobilisent pour qu'enfin éclate la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

Il y va de notre honneur de citoyens en ... devenir !

Arab Iz